

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC371

présenté par

Mme Parmentier, Mme Le Pen, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 50, insérer l'article suivant:****Mission « Culture »**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la reconstitution de la Maison de l'histoire de France.

Ce rapport met en lumière le coût d'un tel projet, son intérêt économique, historique, culturel, éducatif et le bénéfice que pourrait en tirer la société française.

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Vieille France, accablée d'Histoire, meurtrie de guerres et de révolutions, allant et venant sans relâche, mais redressée, de siècle en siècle, par le génie du renouveau. »

- Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*.

Le sens du présent amendement est de demander un rapport sur l'opportunité de reconstituer la « Maison de l'histoire de France ».

Dissoute par le décret n° 2012-1447 du 24 décembre 2012, la Maison de l'histoire de France avait l'ambition de « rendre accessible à tous la connaissance de l'histoire de France en constituant dans ce domaine un pôle national de référence » (article 2 du décret n° 2011-1928 du 22 décembre 2011 portant création de la Maison de l'histoire de France).

Une décennie après, alors qu'aucun projet d'une telle nature et d'une telle ambition n'a émergé, et qu'il n'existe donc en l'état pas de « pôle national de référence » il serait souhaitable de s'approprier ce projet et de le porter à nouveau. Afin de former, de transmettre, d'enraciner, d'éveiller, pour que les citoyens de demain, pour que nos compatriotes connaissent pleinement l'histoire de France, que les citoyens d'autres Nations découvrent la force des réalisations de notre Civilisation, l'épopée de ses ancêtres, de ses découvertes, son mode de vie, ses écrits, un tel projet devrait faire l'objet d'un rapport.

Ce rapport explorerait les perspectives économiques, l'intérêt historique, culturel, éducatif, le bénéfice que pourrait en tirer la société de la création d'une « Maison de l'histoire de France. »